

ACTUALITÉS 2023 ET PERFECTIONNEMENT RETRAITE DE LA FONCTION PUBLIQUE


2 jours

INTÉGRER LES NOUVELLES DISPOSITIONS ET PERFECTIONNER SES PRATIQUES

PROGRAMME DE LA FORMATION

Le programme de cette formation est ajusté en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés, notamment la réforme des retraites de 2023

VERS UNE RÉFORME PARAMÉTRIQUE

- › Le report de l'âge légal de 2 ans d'ici 2030
- › L'évolution de la durée d'assurance requise
- › Le maintien de l'âge de la retraite sans décote à 67 ans
- › Une nouvelle possibilité de maintien en activité au-delà de la limite d'âge
- › L'extension de la retraite progressive aux agents publics
- › L'adaptation du dispositif carrières longues, pénibilité ...
- › Le relèvement de la retraite minimale sous conditions
- › Les nouvelles règles de cumul emploi retraite

CONSTITUTION DU DROIT À PENSION

- › Âge d'ouverture des droits des fonctionnaires sédentaires et actifs : calendrier de report de l'âge légal de 2 ans d'ici 2030
- › Durée de services minimum pour bénéficier d'une pension
- › Rappel des services et périodes retenus pour la constitution du droit
- › Prise en compte de périodes sans service effectif : naissance d'enfants après le 1er janvier 2004, temps partiel et disponibilité
- › Les années de service validées
- › Services en catégorie active : l'importance de la durée de services actifs
- › Services effectués après la limite d'âge : quelle prise en compte ?

RAPPEL DES ÉLÉMENTS DU CALCUL DES DROITS

- › Pensions civiles et CNRACL
 - prise en compte du dernier échelon, notion des six mois d'ancienneté
 - durée d'assurance liquidable, taux de pension maximum, bonifications
 - durée d'assurance carrière : détermination du nombre de trimestres selon la génération, échange d'informations entre les régimes
 - détermination du nombre de trimestres pour le taux plein : calendrier de relèvement de la durée de cotisation à 43 ans jusqu'en 2027
 - décote, surcote, calcul du minimum garanti

Exemples de calcul selon une typologie de carrières - surcote et décote

- › RAFP : âge de liquidation, modalités de versement de la pension, calcul des droits

LIQUIDATION ANTICIPÉE DE LA PENSION

- › Départ parent de trois enfants et justifiant de 15 années de service
 - › Départ carrière longue
 - › Départ anticipé au titre du handicap
 - › Inaptitude aux fonctions/à toute fonction : retraite pour invalidité
- Cas pratiques : appréciation du droit au départ anticipé au titre de la carrière longue

FIN DE CARRIÈRE

- › Date de liquidation de la pension, cas particulier de la limite d'âge et de l'invalidité
- › Droit à l'information
- › Demande de retraite unique inter régimes

CUMUL EMPLOI-RETRAITE

- › Obligation de cessation d'activité : rupture du lien professionnel avec l'employeur
- › Cas de reprise d'activité dans le secteur public
- › Cas d'exercice d'une activité professionnelle dans tout autre secteur
- › Conséquences d'une situation de cumul emploi-retraite sur les droits à pension : nouvelles dispositions

Cas pratique : quelles possibilités pour un agent qui souhaite liquider une carrière active tout en continuant à travailler en percevant sa pension de retraite ?

Quiz

OBJECTIFS

- Analyser les incidences de la réforme sur les carrières des agents.
- Consolider ses acquis dans la gestion des départs à la retraite.
- Traiter les carrières et situations particulières complexes.
- Apporter une réponse fiable et actualisée à toutes les questions des agents sur la retraite.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Une formation au cœur de l'actualité, conçue spécifiquement pour mettre à jour et enrichir ses compétences sur la retraite des agents de la fonction publique
- L'approche "terrain" du consultant possédant une double compétence en retraite et protection sociale du secteur public
- La possibilité pour les participants de venir avec leurs propres dossiers.
- Top Avis Clients : formation évaluée à 89/100 par les participants des 25 dernières sessions

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et collaborateurs des services RH/personnel/paie, agents chargés de la gestion des carrières et des retraites
Il est nécessaire d'avoir suivi une formation GERESO sur ce thème ou de disposer de connaissances techniques des régimes de retraites des agents de la fonction publique

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes
Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application)
Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation
Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
Évaluation à chaud et à froid

TARIFS

1 550 € HT - Réf : VRE-ARCL
1 726 € HT avec accès e-ressources pendant un an à : La retraite des agents de la Fonction publique (remise de 42 %, soit 176.32 € HT au lieu de 304 € HT)

Validité : 30 juin 2023

PROCHAINES SESSIONS

Formation à distance :
les 30 et 31 mai 2023
les 1 et 2 juin 2023
les 24 et 25 octobre 2023
les 4 et 5 décembre 2023

Paris Montparnasse :
les 4 et 5 septembre 2023
les 2 et 3 novembre 2023
les 4 et 5 décembre 2023

Participant(e)

Mme M. Nom.....
Prénom.....
Fonction.....
E-mail
(obligatoire pour accéder à vos documents personnalisés, avant et après votre formation)
Tél. (ligne directe).....
Tél. mobile (pour infos de dernière minute).....

Merci de nous indiquer si nous devons prévoir des mesures à mettre en œuvre pour les personnes nécessitant des aménagements particuliers :
.....

Formation choisie

Titre.....
Référence.....
Dates.....
Lieu.....
Option proposée pour certaines formations : un accès e-ressources pendant un an, à un tarif très avantageux (remise de 50% sur le prix public).
Merci de préciser votre choix :

Formation + Accès e-ressources pendant un an * Formation seule

Tarif

Indiquez le tarif HT selon l'option choisie.....

Entreprise / Établissement

Raison sociale.....
Adresse.....
Code postal | | | | | Ville.....
Téléphone..... Fax.....
N° d'identification (TVA intracommunautaire).....
Code APE / NAF..... N° Siret | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Responsable de l'inscription

Mme M. Nom..... Prénom.....
Service/Fonction.....
Tél. (ligne directe)..... E-mail.....

Facturation/Règlement

FACTURE À ADRESSER À L'ENTREPRISE / L'ÉTABLISSEMENT :

À l'attention de Mme M.
Nom.....
Prénom.....
Service/Fonction.....
E-mail.....
Libellé de la facture.....

Si la facture est à adresser à l'entreprise mais à une autre adresse ou un autre service, merci de préciser.....

Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il apparaître sur la facture ?

OUI NON

Si OUI, numéro :
GERESO se réserve le droit de facturer une pénalité forfaitaire si le client n'a pas transmis son bon de commande avant le début de la formation

FACTURE À ADRESSER À L'OPCO :

Nom de l'OPCO.....
Numéro de prise en charge.....
Adresse de votre OPCO.....
Code postal | | | | | Ville.....

Si GERESO n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO le dernier jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation.

Fait à : Le :
Signature et cachet de l'Entreprise / l'Établissement, précédés de la mention « bon pour accord » :

La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente précisées sur www.gereso.com/cgv/

Prise en charge (si parcours certifiant) :
 CPF Entreprise OPCO